

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Nathalie MOYSET	procuration à Rémi FALCAND
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 10

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Vu le Code Général des Collectivités et son article L.2121-4

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur Johan DURQUE a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal le 18 février 2025.

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur Loïc CHATRY, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « Nouvel élan pour Le Breuil » a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la Ville du Breuil et n'a pas donné suite au courrier de la Mairie,

Considérant que Madame Sylvie MENDES, suivante dans l'ordre de présentation de la liste « Nouvel élan pour Le Breuil », après Monsieur CHATRY, a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la Ville du Breuil et a indiqué par courriel en date du 17 mars 2024 qu'elle souhaitait siéger,

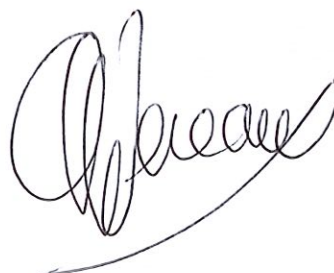
Le Conseil Municipal, prend acte de :

- **L'installation de Madame Sylvie MENDES en qualité de Conseillère Municipale.**
- **La modification du Tableau du Conseil Municipal**

Le Maire
Chantal CORDELIER



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025
Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

pour le Maire, par délégation
Remaud VIBERT, DGS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 07 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Nathalie MOYSET	procuration à Rémi FALCAND
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : Compte de gestion du receveur – année 2024 - Budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de

gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées :

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget principal,

2°- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget principal,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Chantal CORDELIER




Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le :
Publiée ou affichée ou notifiée le : 10 AVR. 2025

Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Par le Maire, par délégation

Renaud VIBERT, JGS




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Nathalie MOYSET	procuration à Rémi FALCAND
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 12

OBJET : Compte administratif 2024 du budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état

de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 du Budget Principal,

2°- Statuant sur l'exécution du budget Principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget Principal,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Madame le Maire quitte la séance pendant ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget principal tel qu'il figure dans le document joint.

Le Maire
Chantal CORDELIER



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le : **10 AVR. 2025**
Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DSS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 13

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Après avoir entendu le Compte Administratif 2024,

BUDGET PRINCIPAL :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats cumulés suivants :

- ☐ - 715 303,94 € en section d'investissement.
- ☐ - 387 534,39 € solde des restes à réaliser.
- ☐ 1 102 838,33 € besoin de financement.
- ☐ 2 141 208,51 € en section de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces résultats soient affectés de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

- Résultat d'investissement reporté – C/001 : 715 303,94 € (dépenses d'investissement).
- Affectation du résultat en investissement – C/1068 : 1 102 838,33 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté – C/002 : 1 038 370,18 € (recettes de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats 2024 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

Le Maire
Chantal CORDELIER



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU

Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025
Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT
Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 14

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux – année 2025

Rapporteur : Bernard Fredon

Le rapporteur présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe

ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Aussi, conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 février 2025 il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour ne pas solliciter davantage les contribuables brogéliens dans un contexte socioéconomique fragile.

En conséquence, le rapporteur propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,57 %

Pour mémoire

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Foncier bâti	50,29 %	50,29 %
Foncier non bâti	57,57 %	57,57 %

Taxe d'habitation (Pour mémoire – résidences secondaires)	17,99 %
--	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer les taux comme proposés ci-dessus
- De charger Madame le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux.
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Le Maire
Chantal CORDELIER




Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025

Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 15

OBJET : Subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Bernard Fredon

Les subventions 2025 attribuées par la commune le sont, entre autres, en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Ne prennent pas part au vote Valérie JULIEN, Philippe MEREAU, Carole BILLARD, Christian MATHIAS.

ASSOCIATION	Attribution 2025
AMICALE SAPEURS POMPIERS	200 €
AMIS DU CENTRE EQUESTRE	2 000 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	280 €
ATTB	1 300 €
BREUIL BASKET CLUB	4 200 €
CARNA CARP71	750 €
CARPE BROGELIENNE	250 €
CLUB COUTURE	1 000 €
COMITE DES FETES	1 200 €
COS CUCM	12 600 €
CREUSOT CYCLISME	500 €
CREUSOT VELO SPORT	500 €
DDEN de Saône-et-Loire	80 €
ECOLE DU SPECTATEUR	1 000 €
ECOLE ELEMENTAIRE DES PRES CALARDS	2 850 €
ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO	1 800 €
ESAB	4 500 €
FLEURMIDABLES	400 €
GAULE DU BREUIL	750 €
GROUPEMENT DES PECHEURS SPORTIFS	300 €
JALMALV	200 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	3 000 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	4 000 €
ONBS	800 €
PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD	1 550 €
SENTIERS DU BREUIL	1 000 €
TEAM METAL FURY	200 €
TOTAL	47 210 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'ÉTABLIR** comme suit la liste des subventions qui seront attribuées en 2025 aux associations et prélevées à l'article 65748 du budget principal.

Le Maire
Chantal CORDELIER



Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025
Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 16

OBJET : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) année 2025

Rapporteur : Bernard Fredon

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville du Breuil, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et des actions auprès des personnes âgées. Il assure la gestion du « Paquebot », lieu d'accueil qui permet à nos aînés de rompre leur solitude et de partager un moment de convivialité.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville du Breuil, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre pour aider le CCAS à financer toutes ses actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** au CCAS une subvention de fonctionnement de **25 000 €** au titre de l'année 2025, prélevée à l'article 657363 du budget principal en une seule fois.

Le Maire
Chantal CORDELIER



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025
Publiée ou affichée ou notifiée le :
Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DGS




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 17

OBJET : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Bernard Fredon

☐ **BUDGET PRINCIPAL**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Principal de l'année 2025, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 190 591,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 369 731 ,52 €

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 24 mars 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- D'ADOPTER par chapitre le budget 2025 ci-dessus.

Le Maire
Chantal CORDELIER




Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le : 10 AVR. 2025

Publiée ou affichée ou notifiée le :

Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation,
Renaud VIBERT, DGS




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 18

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS

Rapporteur : Bernard Fredon

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'admettre en non-valeur la somme de 961,73 € (neuf cent soixante et un euros et soixante-treize centimes), à la demande de Monsieur le Comptable du SGC Creusot-Montceau, en raison de l'impossibilité pour celui-ci de recouvrer ce montant auprès des débiteurs.

L'essentiel de ces montants porte sur des recouvrements à réaliser inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** l'admission en non-valeurs des titres correspondants pour un montant total de 961,73 €.
- **D'autoriser** Madame le Maire à émettre le mandat au compte 6541.

Le Maire
Chantal CORDELIER



Le secrétaire de séance
Philippe MEREAU



Délibération reçue en Préfecture le 10 AVR. 2025
Publiée ou affichée ou notifiée le :

Certifié exécutoire par le Maire
en application de l'article L. 2131-1 du CGCT

Pour le Maire, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

